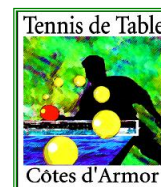




Comité Départemental de Tennis de Table
Maison Départementale des Sports
18 bis, rue Pierre de Coubertin
22440 PLOUFRAGAN



email: comite@cdtt22.com -/- site: <http://www.cdtt22.com>

**Compte – Rendu Réunion CDTT22 N°4 du 22/06/2018 18h30 à 22h30
à la Maison des Sports Ploufragan**

Présents : Didier BEGES, Jacky BLOT, Gwenn BOZEC, Jean-Yves LANOE, Catherine LORRE, Ludovic LORRE, Delphine MACE, Geneviève MARENGUE, Marc PILARD, Joël RAULT, Fabien SOHIER, Alain TRICOIRE.

Absents excusés : Florian BERTHAU, Jérôme CANEVET, Alfred CONNAN, David LAMBERT, Solenn JORAND, Loïc RIO, Alain SOUPLET, Delphine SOUPLET.

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du PV Codir CD22TT N°3 du 20 avril 2018
- 2 - Trésorerie : Démission Joël RAULT
- 3 - Préparation Pré-AG du 30 juin 2018 et AG du 15 septembre 2018
- 4 - Matériel : location Tables CDTT22 suite demande UGSEL 22, Pb du pool de Lannion
- 5 - Convention Sport Trégor 22
- 6 - CSD : organisations 2018-2019,
- 7 - CJFD : aides Haut Niveau et clubs formateurs,...
- 8 - Questions diverses (site web CDTT22,...)

1 - Approbation du PV Codir CDTT22 N°3 du 20 avril 2018

Adopté à l'unanimité.

Autres infos présentées par le Président :

Au 21 juin 2018, le comité comprend 1650 licences, soit – 19 (-1,14 %) par rapport à la saison 2016-2017.

Si l'on considère :

1 - la perte de -41 licences du club de Goudelin/Plouha TT, due à une licenciation abusive de joueurs de badminton en 2016-2017 qui n'ont pas renouvelé en 2017-2018,

2 – la perte de -30 licences du club 7 îles TT qui a perdu sa salle spécifique Paul Gavaud, mise en vente par la commune de Perros-Guirec pour la réalisation d'un projet immobilier,

sans ces deux événements majeurs, consternants, indépendants de l'action du CDTT22, le Comité aurait progressé de +50 licenciés.

Les licences se répartissent en 1000 tradis et en 650 promos, soit 60,6 % et 39,4 % de l'effectif total.

Par rapport à la saison précédente, le nombre de licences tradis régresse de -6 % et le nombre de licences promos progresse de +7,4 %. Ce qui conforte le CDTT22 dans son analyse de changement sociétal, à savoir : le passage d'une tendance vers le Sport Loisirs au détriment du Sport Compétitions.

A noter, l'arrêt de deux clubs, le TT Pordic qui ne parvient pas à former un bureau en trouvant un bénévole pour la place de Trésorier et le TT Plélan suite à une démission de leur bureau et à la dissolution de l'association.

Autre analyse évidente, le bénévolat est en crise (voir point suivant).

2 – Trésorerie : Démission Joël RAULT

2.1 Le CDTT22 prend acte de la démission de Joël RAULT du Comité et par conséquence, la place de Trésorier est vacante.

Joël RAULT établira la situation financière des clubs par rapport à la LBTT et au CDTT22, il sera présent à la Pré-AG pour percevoir les soldes des clubs. Delphine SOUPLET Trésorière-adjointe, en relation avec Joël RAULT travaillent à l'élaboration des comptes de résultat et du bilan financier, arrêtés au 30 juin 2018, ils seront présentés à l'AG du 15 septembre 2018.

Pour le remplacement du Trésorier, le Président et le Secrétaire Général ont sollicité, sans succès, 5 personnes présentant un profil adéquat, à savoir : Joël LE MEUR, Daniel BAUDOARD, Fabrice PERROT, Christophe ANDRE & Nicolas ADAM. Un appel aux clubs a été envoyé le 24 mai dernier, sans réponse à ce jour.

Il est envisagé de recourir à une prestation d'un expert comptable pour le seul établissement des Comptes de résultat et du bilan financier. Ludovic LORRE se propose de rechercher des infos sur cette possibilité, notamment sur le coût qu'il faudra financer.

Il sera demandé à Delphine SOUPLET si elle pourrait dispenser une information détaillée sur la saisie avec le logiciel EBP. Le Président interrogera Marcel BEZELY sur le logiciel EBP. S'il s'agit d'une version gratuite téléchargée d'internet, ou pas ? Ce logiciel est-il recommandé par la FFTT ?

Alain TRICOIRE se propose pour devenir Trésorier, à la condition qu'un membre du CDTT22 prenne le poste de Secrétaire Général.

L'activité du Trésorier démissionnaire cessera courant juillet 2018, par une réunion physique au CMB Dinan avec la participation de Didier BEGES et de Joël RAULT.

Le président remet à Joël RAULT une facture domiweb et une facture ST22 à régler.

La LBTT a fourni une copie de leur Grand-livre Clients provisoire qui indique le montant de la part Comité pour les licences et les inscriptions au Critérium Fédéral, soit 16293.45 €.

3 – Préparation Pré-AG du 30 juin 2018 et AG du 15 septembre 2018

3.1 Pré-AG du 30 juin 2018

Le circuit proposé aux clubs sera composé de 4 postes successifs :

Poste N°1 : Emargement des clubs présents par Delphine MACE

Poste N°2 paiement soldes CDTT22, LBTT, remise des aides (clubs organisateurs, Girpe, diverses) par Gwen BOZEC, Joël RAULT + 1 autre personne

l'aide GIRPE de 150 € est accordée à 5 clubs (AC Plérin, AS Minihiy-Tréguier, E. Dinan, TT Grâce, TT La Baie Yffiniac)

La prise en charge de l'inscription au Critérium Fédéral (16 €) pour des premiers du circuit jeunes concerne :

Edouard DENIS TT La Baie Yffiniac, résultats CFD22 tour 2 14ème puis Fexc aux tours 3 & 4,

Faustine TESSIER TT LPL, résultats CFD22 Fexc aux tours 2 & 3.

Cette disposition du circuit jeune est abandonnée pour la saison prochaine.

Poste N°3 : Réaffiliation tenu par Didier BEGES

Poste N°4 : Engagement d'équipes tenu par Alain TRICOIRE et Jacky BLOT

Le Secrétaire Général enverra un courriel de rappel aux clubs concernant le nb de chèques à réaliser et quel ordre établir ces chèques.

Didier BEGES et Alain TRICOIRE amèneront leur imprimante.

Ludovic et Catherine LORRE pourvoiront au pot de l'amitié après la Pré-AG.

3.2 AG du 15 septembre 2018

Le club TT Ambition-Loisirs-Ploumagoar accueillera l'AG, affaire suivie par le Secrétaire Général.

4 – Matériel : location Tables CDTT22 suite demande UGSEL 22, Pb du pool de Lannion

4.1 L'UGSEL 22 nous a fait part d'une convention établie le 19 novembre 2010 avec le Comité présidé par Michel SCHERLIN. Le Président n'a trouvé aucune trace de cette convention dans les archives numériques de Marcel BEZELY, ni de Compte-rendu de la Commission Mixte Départementale qui devait se réunir au moins 2 fois par an.

Après avis du bureau, le Président a dénoncé cette convention par un courriel du 11 juin 2018 à M. KERRIEN UGSEL22 et confirmé les conditions l'offre de prêt de matériel du 25 mai 2018 pour la manifestation prévue en mai 2019.

4.2 Pour éventuellement trouver une solution de stockage du pool matériel actuellement situé à Lannion, géré par le TTLPL, le Président informe le CDTT22 du résultats de ses démarches, à savoir :

la piste AL Ploumagoar s'est avérée vaine,

trois garde-meuble contactés donnent les résultats suivants :

1 - Dolmen Déménagement à Rospez n'a pas de solution à proposer,

2 - Self Armor Box à Lannion ou Tréguier propose 3 box de 34 m³ configurable en un seul box de 102 m³ pour un coût annuel de 4388 €

3 – Costockage.fr à Pabu propose une surface de 30 m² pour un coût annuel de 1356 €.

Propositions :

Renégocier avec le TTLPL qui va organiser un tournoi à la mémoire de Danien GONZALEZ le 1er juillet 2018, sachant que le CDTT22 a autorisé pour cette manifestation, l'utilisation du pool matériel hébergé à Lannion, à titre gracieux.

Revaloriser l'indemnité d'hébergement pour les deux pools de matériel, à 500 € annuel, montant à confirmer en fonction des comptes de résultat et du bilan financier 2017-2018 actuellement en cours d'élaboration.

5 – Convention Sport Trégor 22

Suite à la réunion Sport Trégor 22 du 18 juin 2018, où Alain TRICOIRE représentait le Comité, le taux horaire de base de Gilles TASSEL passe de 18,20 € à 19,00 €, soit pour le Comité de 36,40 € à 38,00 €.

Le CDTT22 accepte ce tarif à l'unanimité pour le calendrier d'intervention suivant :

Stage du 29 au 31 août 2018 29 h

Stage du 22 au 25 octobre 2018 38 h

Stage du 11 au 14 février 2019 38 h

Stage du 08 au 11 avril 2019 38 h

total = 143 h x 38 € = 5434 €

Si les finances sont favorables, Gilles pourrait intervenir lors des regroupements Cadets/Juniors, un jour pendant les vacances de Toussaint et un jour pendant les vacances de Printemps, sachant que les stages d'une journée ne sont pas subventionnables par le Conseil Départemental des Côtes d'Armor.

6 – CSD : organisations 2018-2019

En fonction du nombre des clubs candidats déjà inscrits à une organisation départementale, régionale voire nationale se déroulant sur le territoire des Côtes d'Armor, Alain TRICOIRE est confiant pour la saison à venir.

Bien sûr, il reste encore quelques points à régler, notamment sur la capacité des salles pouvant accueillir les compétitions nationales, aux conditions plus exigeantes.

Le CDTT22 note avec satisfaction :

1 - les candidatures du TT Corlay, de l'AS Goelo dues à notamment la séparation du Critérium Fédéral niveau départemental pour les catégories benjamins minimales,

2 - le retour à la candidature du TT La Baie Yffiniac absent ces deux dernières saisons,

3 – la nouvelle candidature de l'AP Ploufragan.

7 - CJFD : aides Haut Niveau et clubs formateurs,...

Catherine LORRE a accusé réception :

à 4 clubs pour l'aide au Haut niveau : E. Dinan, 7 îles TT, E. St-Quay Portrieux et AC Plérin.

à 7 clubs pour l'aide aux clubs formateurs : E. Dinan, 7 îles TT, E. St-Quay Portrieux, AC Plérin, TT Grâces, TT LPL et TT La Baie Yffiniac.

Catherine LORRE continue d'apporter son aide aux clubs pour remplir les documents de demande.

Rappel, ces aides seront remises lors de l'AG du 15 septembre 2018 à Ploumagoar.

8 - Questions diverses (site web CDTT22,...)

8.1 Exposé de Jacky Blot, président de la Commission Départementale d'Arbitrage

Un nouvel Arbitre National : David JOUANNIC==> Recherche de personnes pour la future promotion.

* Arbitrage C.F. + Championnat de Bretagne : les Dpt 29 et 35 ont du mal à solliciter leurs arbitres.

* Souci lors du tour de N1 : Traitement différent entre les A.N. et les A.R. au niveau du logement. La Ligue n'y peut rien.

* Défaillance du CDA du 29 qui n'assume pas sa tâche et qui notamment, n'a pas sollicité les arbitres nécessaires pour le Championnat de Bretagne.

* Utilisation de GIRPE : Rien de fait encore, un courrier est en cours de préparation au niveau de la Ligue.

* Prestations JA : AC Plérin manque 7 prestations effectuées ==> amende de 7 x 40 €.

Aucune tolérance accordée du fait que le club n'a pas envoyé de personne en formation.

* Gros effort du Dept 22 en général sur la formation des Arbitres et JA.

* Formations à venir : A.R. ==> 22/09/18 + JA1 ==> 03/11/18

* Formations JA2 et JA3 : Gérard LE PAPE et Jean Luc POTDEVIN ont une vision différente sur la méthodologie à adopter.

Ils vont mettre ensemble leur savoir faire afin de proposer aux candidats un process qui tient la route. Pas de date précise de donner sur les formations. Michel Kerisit insiste sur le fait de devoir intégrer dans la formation des candidats ==> SPID Déconnecté.

* Championnat par équipes au niveau national :

==> obligation de me transmettre le nom des arbitres de clubs officiant lors de chacune des rencontres (Dinan et Plérin).

* La Ligue va lancer auprès des clubs un plan sur la formation des arbitres auprès des jeunes âgés de 11 à 17 ans, ceci dans le but de pourvoir principalement aux besoins lors du Championnat par équipes au niveau National et pour le Critérium Fédéral.

Questions diverses : (uniquement posée par moi car il était l'heure de partir déjeuner) :

1) Suspension Qualité de JA pour ceux ne pratiquant pas.

Réponse : Je vais recevoir un courrier type de J.L. Potdevin

2) Dossier Chloé Marengue.

Réponse de Joël Le Diouron : Un courrier est parti de la Ligue y a 2 semaines. Suite à cela, Geneviève l'a appelé. Un courrier va être envoyé sous les meilleurs délais par la famille à la Ligue.

3) Formation JA2 Delphine MACE et Jacky BLOT : Besoin d'une attestation pour la réussite théorique. Réponse de J.L. Potdevin. Pas nécessaire pour passer la pratique.

4) Questionnaire Q.C.M. : Recyclage des arbitres. J.L. Potdevin me transmettra en temps voulu le questionnaire afin de refaire une réunion auprès des arbitres du 22 en le 22.09.18

5) Modifications règles du Coaching lors du Championnat par Equipes : La nouvelle règle ne devrait pas changer grand chose selon la majorité des personnes présentes. On verra bien.

6) Gwenn BOZEC - Qualité d'Arbitre et de JA.

Même s'il était nécessaire de se former aux règles d'Arbitrage lors de la formation d'éducateur de tennis de table, Gwenn doit repasser la formation si elle souhaite obtenir le statut d'arbitre puis de JA.

8.2 A partir de la saison 2018-2019, les demandes de mutation, de transfert administratif seront réalisées par les clubs sur SPID espace MonClub.

8.3 Pour les demandes de subvention au Conseil Départemental des Côtes d'Armor, M. Jacques PELE en retraite est remplacé par Mme Marie-Charlotte MORICEAU. Le Président Didier BEGES est invité pour une première prise de contact avec Mme MORICEAU, le jeudi 18 juin à 9h00, 2bis rue du Parc St-Brieuc.

8.4 Le Président informe le Comité que la DDCS et le CDOS22 ont annoncé le mardi 19 juin 2018, un complément de CNDS à attribuer « uniquement aux clubs et associations sportives les plus fragiles et en difficulté », sur les 3 objectifs exclusifs d'intervention :

la correction et la réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive, la promotion du sport santé, la lutte contre les discriminations, les violences et le harcèlement dans le sport.

Seul commentaire du Président, il est difficile d'imaginer qu'un club en difficulté, qui lutte pour sa survie, se lance dans un objectif annexe. Le Président ne se rendra pas à l'invitation du lundi 25 juin 2018 à la MdS de Ploufragan.

8.5 Le Président déplore que le changement de mode d'hébergement du site web du Comité ne soit toujours pas réalisé depuis l'AG du 16 septembre 2017 de Plérin. Il aurait permis de réaliser une économie importante, en effet, l'abonnement mensuel sur un serveur dédié coûte 60 € HT, en mode non dédié 6 € HT, soit un rapport 10.

Le changement nécessite une opération de migration à réaliser par le CDTT22.

8.6 Selon l'échéancier SPID fin de saison 2017-2018, les clubs pourront éditer des licences le lundi 9 juillet 2018.

8.7 Un club a signalé une différence sur la tarification des licenciés promos entre la circulaire administrative FFTT et la tarification établie par le CDTT22 en comité directeur du 20 avril 2018. Après vérifications, cette anomalie perdure depuis de nombreuses saisons sportives. Les comités précédents ont toujours fixé librement la tarification des parts Comité des licences Tradis et Promos et le CDTT22 actuel a mis ses pas dans ceux de ses prédécesseurs, la LBTT procède de même. Le Président Didier BEGES transmettra ce problème à la LBTT.

8.8 Certains membres ont demandé au Président les raisons de son désaccord sur la participation de Gwenn BOZEC à un Groupe de pilotage Ping Santé le mardi 19 juin 2018 au siège de la FFTT.

Réponse du Président :

L'emploi de Gwenn BOZEC coûte 39.000 € par an, il est financé par une subvention de 15.000 € du Conseil Départemental des Côtes d'Armor, par les interventions de GB dans les clubs (coût horaire 20 €), soit 13.742 € et par l'ensemble des licenciés Costarmoricains pour un montant de 10.258 €, pris sur la part Comité des licences.

La FFTT a sa part sur les licences pour financer ses actions.

Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor a radicalisé sa politique de subvention des emplois qui, autrefois, s'appliquait sur toute l'Olympiade et qui, maintenant, est révisable chaque saison sportive. Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor fait signer un avenant au Président du Comité qui s'engage à le respecter. Nous sommes tenus pour un éventuel renouvellement de la subvention, d'utiliser la subvention pour des actions réelles au bénéfice des Costarmoricains, définies dans la description de poste de Gwenn BOZEC transmise avec la demande de subvention de l'emploi chaque année.

Le Président a refusé de donner mon accord car la FFTT a refusé de signer une convention avec le CDTT22 comprenant un prix de prestation horaire de 20 €, à l'instar des clubs 22 utilisant Gwenn BOZEC. Il considère qu'il faut éviter que le Conseil Départemental des Côtes d'Armor prenne ombrage que sa subvention serve à financer une action fédérale avec un retour sur investissement hypothétique vers les pongistes des Côtes d'Armor.

Le Président du CDTT22 a déclaré qu'il persisterait dans cette ligne de conduite et qu'il était prêt à remettre en cause son mandat en cas d'avis majoritaire différent du CDTT22.

La prochaine réunion du Codir CDTT22 est prévue à la MdS à 18h30 le vendredi 7 septembre 2018.

Le Secrétaire Général Alain TRICOIRE

Le Président Didier BEGES